**SYNTHÈSE** **SUR LES ACTIVITÉS SOCIALESET PROFESSIONNELLES**

**Ce que nous révèle la Plateforme de revendications**

« Un besoin non comblé est un droit bafoué ! »

**CE QU’ON NOUS A DIT**

« À la fin de l’année scolaire des 21 ans de ma fille, il n’y avait aucun service offert ».

« Aucun service à temps plein n’est offert pour répondre aux besoins après l’école ».

« J’ai travaillé à temps plein puis après la sclérose en plaques, à temps partiel. Depuis 4 ans, je ne travaille plus, car on m’a signifié qu’on n’avait plus besoin de moi ».

« Je n’ai pas de travail rémunéré depuis 2003, seulement di bénévolat ».

« Peu d’activités intéressantes avec supervision adéquate »

« J’aurais besoin d’un accompagnateur lors de sorties à l’extérieur ou lors d’activités spéciales ».

« Mon enfant participe uniquement aux activités de loisirs adaptés parce que les autres milieux n’ont pas les capacités de l’intégrer ».

**CE QUI EST DÉMONTRÉ AU SONDAGE**

51% des répondants mentionnent rencontrer des obstacles à leur participation sociale dont 43% d’entre eux pour l’accès à un centre de jour, 55% pour un travail rémunéré et 37 % pour des activités dans leur communauté.

Au niveau de l’emploi, 53% des répondants disent avoir rencontré des difficultés. De ce nombre, 43% mentionnent que la recherche d’emploi est difficile.

36% disent avoir vécu une intégration difficile dans l’équipe de travail et 33% témoignent de l’incompréhension de l’employeur face au handicap.

**49%** des répondants sont sans emploi rémunéré et ceux qui ont un emploi, **41%** occupent un poste à temps partiel.

**56%** des répondants participent à des activités sociales de loisir, de sport et de bénévolat.

**LE SONDAGE RÉVÈLE QUE…**

**37%** des répondants mentionnent l’absence de service d’accompagnement pour favoriser leur participation sociale.

**29%** des répondants mentionnent un manque d’accès et de flexibilité du transport pour répondre à leurs besoins.

**Les principales raisons évoquées sont :**

Le manque de soutien à l’intégration.

Le manque d’information sur l’offre de service disponible.

Le déficit criant de services socio-professionnels aux 21 ans et plus.

**VOS DROITS**

**SAVIEZ-VOUS QUE…**

|  |
| --- |
| La politique À part Entière s’appuie sur différents fondements juridiques, dont la [Charte des droits et libertés de la personne**Ce contenu Web externe, qui s'ouvrira dans une nouvelle fenêtre, peut comporter des obstacles à l'accessibilité puisqu'il est hébergé dans un autre site Web.**](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_12/C12.HTM) et la [Loi assurant l’exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale**Ce contenu Web externe, qui s'ouvrira dans une nouvelle fenêtre, peut comporter des obstacles à l'accessibilité puisqu'il est hébergé dans un autre site Web.**](http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/E-20.1). Elle repose également sur des fondements conceptuels, plus particulièrement sur une conception renouvelée de la participation sociale. (2009). Entre autres : Améliorer le revenu des personnes handicapées ; accroître la participation des personnes handicapées sur le marché du travail, sans discrimination; le développement de services structurés d’accompagnement**.****Le rapport des activités socioprofessionnelles et communautaires** **: état de la situation et des actions convenues pour l'amélioration des services (2014).** Il engage le ministère de la Santé et des Services sociaux, son réseau et ses partenaires dans une démarche structurée afin d’améliorer les services aux personnes ayant une déficience dans le cadre de différents cheminements : la transition école vie active, le développement de leurs compétences et habiletés de travail ; les activités contributives pour désigner la participation à des activités de production de biens ou de services chez un tiers, sous la forme d’un stage ou d’un plateau de travail et les activités de jour pour poursuivre le développement de l’autonomie ou le maintien des acquis et l’accès à des contacts sociaux. <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-001084/>**Le Cadre de référence du ministère de la santé et des services sociaux** **pour l’organisation des services** en déficience physique, déficience intellectuelle et trouble du spectre de l’autisme (2017).Les différents services doivent être accessibles au moment approprié, pour un véritable continuum, qui visent le développement de la personne lui permettant d’avoir une autonomie fonctionnelle optimale dans les domaines suivants : développement de l’autonomie personnelle, résidentielle, sociale, scolaire et professionnelle. <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2017/17-824-04W_accessible.pdf> |

**NOUS REVENDIQUONS**

Que les CISSS de la Montérégie développent une offre de services en continuité et en qualité qui répond aux différents profils des personnes en D.I, en D.P. et en TSA et que ces milieux soient stimulants et non considérés comme des lieux de répit ou de gardiennage.

Que soit développé un réel programme d’accompagnement visant à soutenir l’autonomie et la participation sociale des personnes tel que le prévoit la Politique à Part Entière.

Que les décideurs du réseau public et parapublic en Montérégie participent au programme d’accès à l’égalité en emploi et facilitent l’embauche des personnes handicapées, leur assurant un salaire permettant d’améliorer leur qualité de vie.

Que les services de transport collectif soient améliorés pour permettre un meilleur accès aux divers services offerts aux personnes handicapées en tenant compte de l’ensemble de la chaine de déplacement.

**S’unir pour agir**

Extrait de la plateforme de revendications produite par le Groupement des associations de personnes handicapées de la Rive-Sud de Montréal. La plateforme intégrale en version accessible est disponible sur le site Web [www.gaphrsm.ca](http://www.gaphrsm.ca)